



Contrôle microscopique de l'urine QuantScopics®, Niveau 1 (faible) / Niveau 2 (élevé)

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Date de révision : 08/06/2016

Date d'émission : 08/06/2016

Version : 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Contrôle microscopique d'urine QuantScopics, Niveau 1 (faible) / Niveau 2 (élevé)
Code du produit : 1481-41, 1482-41
Synonymes : Urine humaine contenant des cellules sanguines humaines

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange : Matériel de contrôle qualité pour laboratoire. Réservé à l'usage professionnel.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise

Quantimetrix Corp.
2005 Manhattan Beach Blvd.
Redondo Beach, CA 90278
+1 310 536 0006

www.quantimetrix.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 310 536 0006

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée 1 H317

Texte complet des classes de danger et des mentions de danger : voir la section 16

Effets physico-chimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes d'avertissement (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Mentions de danger (CLP) : H317 – Peut causer une réaction allergique cutanée.
Conseils de prudence (CLP) : P261 – Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols.
P272 – Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail.
P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un dispositif de protection des yeux.
P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver à grande eau.
P321 – Traitement particulier (voir la section 4 sur cette FDS).
P333+P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P362+P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 – Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres risques

Autres risques ne contribuant pas à la classification : L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

Contrôle microscopique de l'urine QuanTscopics[®], Niveau 1 (faible) / Niveau 2 (élevé)

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

3.2. Mélange

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Mélange, 3(2H)-isothiazolinone, 5-chloro-2-méthyl- avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolinone	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 611-341-5 (N° d'indice CE) 613-167-00-5	0,003	Toxicité aiguë 3 (orale), H301 Toxicité aiguë 3 (dermique), H311 Toxicité aiguë 3 (Inhalation : poussières, brouillards), H331 Corrosion cutanée 1B, H314 Sensibilisation de la peau 1, H317 Aquatique aiguë 1, H400 Aquatique chronique 1, H410

Limites de concentration spécifiques :

Désignation	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Mélange, 3(2H)-isothiazolinone, 5-chloro-2-méthyl- avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolinone	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 611-341-5 (N° d'indice CE) 613-167-00-5	(C >= 0,0015) Sensibilisation cutanée 1, H317 (0,06 <= C < 0,6) Irritation oculaire 2, H319 (0,06 <= C < 0,6) Irritation cutanée 2, H315 (C >= 0,6) Corrosion cutanée 1B, H314

Texte complet des mentions de danger : voir la section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Généralités sur les premiers secours : Ne jamais rien donner par voie orale à une personne évanouie. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).
- Premiers secours en cas d'inhalation : Lorsque les symptômes se manifestent : sortir à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Premiers secours en cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Arroser abondamment d'eau la zone concernée pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés. Arroser abondamment d'eau la zone concernée pendant au moins 15 minutes. Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.
- Premiers secours en cas de contact oculaire : Rincer à l'eau avec précaution pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Premiers secours en cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/Lésions : Sensibilisation cutanée.
- Symptômes/Lésions en cas d'inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Rougeurs, douleurs, gonflements, démangeaisons, brûlures, sécheresse, dermatite.
- Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire : Peut provoquer de légères irritations des yeux.
- Symptômes/Lésions en cas d'ingestion : L'ingestion peut entraîner des effets néfastes.
- Symptômes chroniques : Aucun effet probable dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si un avis médical est nécessaire, avoir le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main. En cas d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre extinctrice, mousse, dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

Contrôle microscopique de l'urine QuantScopics® , Niveau 1 (faible) / Niveau 2 (élevé)

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.
- Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote. Ammoniac. Oxydes de sodium. Oxydes de potassium.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de prévention de l'incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.
- Protection au cours de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter de respirer (vapeurs, brouillards, gouttelettes fines). Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédures d'urgence : Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

- Équipement de protection : S'assurer que l'équipe de nettoyage porte l'équipement de protection approprié.
- Procédures d'urgence : Ventiler la zone. À l'arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger lui-même et le public, sécuriser la zone et appeler pour avoir l'aide d'un personnel formé dès que les conditions le permettent.

6.2. Précautions concernant l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Absorber et/ou confiner le déversement à l'aide de matériaux inertes, puis placer dans un récipient approprié. Confiner les déversements à l'aide de digues ou de produits absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.
- Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Transférer la matière déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle, et à la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards, fines gouttelettes.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre surface de peau exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail. Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles.

7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur.
- Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Veiller à ce que le récipient soit fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Conserver/Entreposer à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Oxydants puissants. Acides forts.

Contrôle microscopique de l'urine QuanTscopics[®], Niveau 1 (faible) / Niveau 2 (élevé)

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)


Matériel de contrôle qualité pour laboratoire. Réserve à l'usage professionnel.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Mélange, 3(2H)-isothiazolinone, 5-chloro-2-méthyl- avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolinone (55965-84-9)		
Autriche	MAK (mg/m ³)	0,05 mg/m ³
Autriche	Catégorie chimique LEMT (AT)	Mention « peau », sensibilisant cutané

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Des fontaines pour le lavage des yeux en cas d'urgence et des douches de sécurité devraient être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle. Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les zones confinées. Assurer le respect de toute la réglementation nationale/locale.
- Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.
- 
- Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.
- Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.
- Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques ou des lunettes de protection.
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection adéquats.
- Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, utiliser une protection respiratoire homologuée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter un appareil de protection respiratoire approuvé.
- Autres informations : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune clair
Odeur	: Données non disponibles
Seuil olfactif	: Données non disponibles
pH	: 5,5 à 6,5
Vitesse d'évaporation	: Données non disponibles
Point de fusion	: Données non disponibles
Point de congélation	: Données non disponibles
Point d'ébullition	: Données non disponibles
Point d'éclair	: Données non disponibles
Température d'inflammation spontanée	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Pression de vapeur	: Données non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Données non disponibles
Solubilité	: Données non disponibles
Coefficient de distribution : n-octanol/eau	: Données non disponibles
Viscosité	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Données non disponibles
Propriétés oxydantes	: Données non disponibles
Limites explosives	: Sans objet

9.2. Autres informations

Pas d'information supplémentaire disponible

Contrôle microscopique de l'urine QuanTscopics[®], Niveau 1 (faible) / Niveau 2 (élevé)

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou extrêmement basses et matériaux incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote. Ammoniac. Oxydes de sodium. Oxydes de potassium.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Mélange, 3(2H)-isothiazolinone, 5-chloro-2-méthyl- avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolinone (55965-84-9)	
DL50 orale chez le rat	53 mg/kg
ETA CLP (dermique)	300,00 mg/kg poids corporel
ETA CLP (poussières, brouillards)	0,50 mg/l/4 h

Corrosion/Irritation cutanée	: Non classé pH : 5,5 à 6,5
Lésion/Irritation oculaire grave	: Non classé pH : 5,5 à 6,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Risque d'aspiration	: Non classé
Symptômes/Lésions en cas d'inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau	: Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Rougeurs, douleurs, gonflements, démangeaisons, brûlures, sécheresse, dermatite.
Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire	: Peut provoquer de légères irritations des yeux.
Symptômes/Lésions en cas d'ingestion	: L'ingestion peut entraîner des effets néfastes.
Symptômes chroniques	: Aucun effet probable dans des conditions normales d'utilisation.
Effets et symptômes néfastes potentiels sur la santé humaine	: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie – Généralités : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Contrôle microscopique d'urine QuanTscopics, Niveau 1 (faible) / Niveau 2 (élevé)

Persistance et dégradabilité	Non spécifié
------------------------------	--------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Contrôle microscopique d'urine QuanTscopics, Niveau 1 (faible) / Niveau 2 (élevé)

Potentiel de bioaccumulation	Non spécifié
------------------------------	--------------

Contrôle microscopique de l'urine QuantScopics[®], Niveau 1 (faible) / Niveau 2 (élevé)

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Renseignements supplémentaires : Le récipient peut demeurer dangereux même lorsqu'il est vide. Continuer à se conformer à toutes les précautions.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Nom d'expédition approprié ONU				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.3. Classe(s) de risque pour le transport				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.4. Groupe d'emballage				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.5. Risques pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL et du Code IBC

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation de l'UE

Les restrictions suivantes sont applicables conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation REACH (CE) n° 1907/2006 :

3. Substances ou mélanges liquides considérés comme dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE ou qui satisfont les critères de l'une ou l'autre des classifications ou catégories de danger décrites à l'Annexe I de la Réglementation (CE) n° 1272/2008.	Mélange, 3(2H)-isothiazolinone, 5-chloro-2-méthyl- avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolinone
3.b. Substances ou mélanges qui satisfont les critères d'une des classifications ou catégories de danger suivantes décrites à l'Annexe I de la réglementation (CE) n° 1272/2008 : classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10.	Contrôle microscopique d'urine QuantScopics, Niveau 1 (faible) / Niveau 2 (élevé) - Mélange, 3(2H)-isothiazolinone, 5-chloro-2-méthyl- avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolinone

Contrôle microscopique de l'urine QuantScopics[®], Niveau 1 (faible) / Niveau 2 (élevé)

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

3.c. Substances ou mélanges qui satisfont les critères d'une des classifications ou catégories de danger suivantes décrites à l'Annexe I de la réglementation (CE) n° 1272/2008 : Classe de danger 4.1

Mélange, 3(2H)-isothiazollinone, 5-chloro-2-méthyl-avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazollinone

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates REACH.

Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV.

15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Date de révision : 08/06/2016

Sources des données : Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Texte complet des mentions de danger et EUH :

Toxicité aiguë 3 (dermique)	Toxicité aiguë (dermique), catégorie 3
Toxicité aiguë 3 (Inhalation : poussières, brouillards)	Toxicité aiguë (Inhalation : poussières, brouillards), catégorie 3
Toxicité aiguë 3 (orale)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 3
Aquatique aiguë 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Risque aigu, catégorie 1
Aquatique chronique 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Risque chronique, catégorie 1
Corrosion cutanée 1B	Corrosion/Irritation cutanée, catégorie 1B
Sensibilisation cutanée 1	Sensibilisation – Peau, catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique en cas de contact avec la peau
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H331	Toxique en cas d'inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes persistants

EU GHS SDS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seules exigences de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spéciale du produit.